



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 octobre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2016
 - 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.2 Autorisation de participation - Consultation, conférence, ateliers - Chantier de l'économie sociale
 - 2.3 Autorisation - Adhésion - Vivre en ville
 - 2.4 Mandat - Constats d'infraction - Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts
 - 2.5 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 1005 rue du Tour-du-Lac - Usage dérogatoire
 - 2.6 Autorisation - Processus d'appel d'offres - Services professionnels de soutien en informatique - Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des offres
 - 2.7 Examen public sur l'avenir de Postes Canada
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Adjudication - Tondeuse diesel à attelage frontal Kubota - Appel d'offres 2016-013



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 4.2 Location d'un camion Toyota Tacoma 4x4 2016 - Engagement des crédits de la municipalité pour une période excédant l'exercice financier en cours
- 4.3 Recommandation de paiement numéro 5 - Décompte final - Pavages Multipro inc. - Pavage montée Gagnon (2015)
- 4.4 Autorisation - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Dépense supplémentaire - Appel d'offres 2016-010
- 4.5 Autorisation - Amélioration du réseau routier local - Dépense supplémentaire - Appel d'offres 2016-002
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande de construction: Lot 2 991 120, route 117
 - 5.2 Demande de construction: Lot 5 566 929, route 117
 - 5.3 Demande d'aménagement de terrain: 939, route 117
 - 5.4 Demande d'aménagement de terrain: 1765, route 117
 - 5.5 Demande d'aménagement de terrain: 2434-2436, rue de l'Église
 - 5.6 Demande d'aménagement de terrain: 2510, rue de l'Église
 - 5.7 Demande de rénovation: 1867, rue des Lilas
 - 5.8 Demande d'enseigne: 1340, route 117
 - 5.9 Demande d'enseigne: 2464, rue de l'Église
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2 Adoption - Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Hiver 2016-2017
 - 6.3 Approbation - Tarification de la programmation des activités de loisirs - Automne 2016
 - 6.4 Aide financière - Festival des Contes Maltés
 - 6.5 Autorisation - Participation à une journée d'informations et réseautage
 - 6.6 Autorisation de participation - Colloque annuel - Réseau québécois de Villes et Villages en Santé
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 708-1
- 8 Projets de règlements
 - 8.1 Adoption - Second projet règlement 601-22
- 9 Règlements
- 10 Documents déposés
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 10.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
- 11 Points d'information des conseillers
- 12 Période de questions
- 13 Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Il régnait un vent de douce folie sur notre village en cette longue fin de semaine de l'Action de grâce.

La nature nous offrait sa plus éclatante palette de couleurs, le chapiteau de Vague de cirque habitait le parc Léonidas-Dufresne, ses clowns se baladaient sur nos trottoirs et faisaient la fête avec les caricaturistes de 1001 Visages sans oublier le Festival de la poésie qui en était à sa 14^e édition.

C'est là qu'une professeure de l'université de Guelph, en Ontario, m'a posé deux questions pour le journal de l'Université. C'est d'ailleurs ce qui amène mon propos de ce soir.

Sa première question était classique. Qu'est-ce que je pense du Festival de la poésie? La deuxième, plus subtile, me demandait... Qu'est-ce que ce festival apporte à Val-David et quel est son apport au paysage valdavidois?

Il était clair pour moi que Val-David, avec ses activités culturelles, s'ouvre au monde. Il y avait, aux 1001 Visages, des caricaturistes importants du Québec mais aussi en provenance de Toronto et de Liverpool en Angleterre. Vague de Cirque, quant à eux, originaire des magnifiques Îles de la Madeleine, prenait aussi la peine de s'arrêter chez nous afin de renchérir notre offre culturelle.

Au Festival de la poésie, en plus de cette dame de l'Université de Guelph, il y avait des écrivains récipiendaires de plusieurs prix de littérature en provenance de Vancouver, de Toronto, du Costa Rica, du Chili, de la France et de la Roumanie.

Tous ces événements sont portés par des gens bourrés de talent, de conviction, de charisme et de ténacité.

Nous avons une politique culturelle qui protège, stimule et promeut la culture. Mais jamais une politique ne remplacera les citoyens qui portent des projets. Toute notre vitalité culturelle est portée par des citoyens hors de l'ordinaire qui, bien souvent, si non tout le temps, y vont de leurs propres deniers pour faire vivre ce à quoi ils croient.

Val-David est assez éloquent à ce chapitre. Pour n'en nommer que quelques-uns au risque d'en oublier et je m'en excuse tout de suite: les plus vieux se souviendront de Jean Morin qui a fondé la chorale de Val-David devenue par la suite Ô Chœur du Nord, de Gilles Mathieu et de sa Butte, des Créateurs associés ouvrant la Maison du Village devenue le Centre d'exposition, de Yvan Lapointe et le ski du Mont Plante.

Plus près de nous, je pense à Robert Lafontaine qui, depuis 11 ans, porte les 1001 Visages de la caricature, à Kinya Ishikawa qui a créé les 1001 Pots, une institution qui a tout près de 28 ans, à René Derouin avec les Jardins du Précambrien, à Agnès Guay et les artistes du Temps Nous... qui ont osé mettre de l'art contemporain pour grand public, à Songes d'été, aux Contes maltés et au LézArts Loco. Souvent l'absence de financement public vient ralentir leur capacité à produire, mais leur foi demeure indomptable.

Pensons aussi à ceux qui ont porté la préservation du Parc régional, ceux qui ont tenu à flot le Journal Ski-se-Dit, à Diane Séguin qui a créé le Marché d'été contre vents et marées, à Joëlle Clarke, à ses prédécesseurs



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et à ses complices actuels dans l'aventure des Jardins communautaires, à Lucille Rocheleau et à Louise Brissette avec les cuisines collectives, à Louise Griffith et le Cercle des Fermières.

Le sport n'est pas en reste, le Mont Alta et l'essor du vélo de montagne sont aussi dus à des entreprises et à des réalisations bien de chez nous.

Nos commerces, nos restaurants, notre «Clé des Champs», je dis bien nos, car nous avons un sens d'appartenance fort et c'est ensemble que nous arriverons à préserver l'âme de notre village, à lui garder cette ouverture d'esprit, cette tolérance et cette capacité d'accueil qui sont nos forces vives. À tous ceux que je n'ai pas nommé, mais qui contribuez ou êtes impliqués dans des projets de société un merci sincère pour cet apport inestimable.

16-10-386

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

16-10-387

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-10-388

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Formation - Tournée des régions: Pour un avenir durable dans les Laurentides - Chantier économie social des Laurentides

14 octobre 2016 à Saint-Jérôme

25 \$ - taxes non applicables

Denis Charlebois et Kathy Poulin

Formation - Mobilité: Lachute à vélo - Communauté Branchée Laurentides

13 octobre 2016 au Théâtre du Marais à Val-Morin

Gratuit

Kathy Poulin et Ghislaine Boisclair

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-10-389

2.2 AUTORISATION DE PARTICIPATION - CONSULTATION, CONFÉRENCE, ATELIERS - CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer à la formation *Tournée des régions: Pour un avenir durable dans les Laurentides* de Chantier de l'économie sociale des Laurentides qui se tiendra à St-Jérôme, le 14 octobre 2016, au coût de 25 \$ taxes non applicables. Les frais de déplacement étant remboursable en vertu du règlement numéro 706, sur présentation des pièces justificatives.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

16-10-390

2.3 AUTORISATION - ADHÉSION - VIVRE EN VILLE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité, à titre de membre corporatif - 4 ans, à *Vivre en Ville*, et ce, au coût de 90 \$ taxes non applicables.

ADOPTÉE

16-10-391

2.4 MANDAT - CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un procureur à la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et qui seront entendus en 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Me Nadia Jamieson soit mandatée pour représenter la Municipalité dans le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, présentés devant la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts, rétroactivement au 1er septembre 2016 et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

16-10-392

2.5 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1005 RUE DU TOUR-DU-LAC - USAGE DÉROGATOIRE

ATTENDU l'usage dérogatoire d'hébergement touristique protégé par droits acquis quant à l'immeuble sis au 1005, rue du Tour-du-Lac à Val-David;

ATTENDU les nombreuses plaintes du voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prendre les mesures qui s'imposent quant à la modification de cet usage dérogatoire;

ATTENDU la perte des droits acquis qui s'en suit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust, afin d'entreprendre tous les procédures légales requises pour faire cesser



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

l'usage dérogatoire, notamment à la Cour supérieure, ainsi que pour faire cesser toute autre infraction aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

16-10-393

2.6 AUTORISATION - PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN EN INFORMATIQUE - APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services professionnels de soutien informatique pour la mise à niveau et le maintien de ses divers outils technologiques et informatiques;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à entreprendre un processus d'appel d'offres pour des services professionnels de soutien en informatique (2016-014);

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération des offres suivante:

CRITÈRES	POINTAGE
1. Expérience de la firme dans le secteur municipal	20 points
2. Expérience du chargé de projets	15 points
3. Expérience du technicien sénior	15 points
4. Compréhension du mandat et méthodologie	20 points
5. Connaissances des logiciels et applications municipaux	20 points
6. Assurance qualité et capacité de relève	10 points

ADOPTÉE

16-10-394

2.7 EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

ATTENDU QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QU'un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

ATTENDU QU'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de "verdir" Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à répondre au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre 2016 à parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO, et encourage sa population à faire de même;

QUE la Municipalité du Village de Val-David participe aux consultations publiques qui se tiendront dans l'ensemble du pays.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 septembre 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit :

Chèques numéros: 161114 à 161353

675 082,19 \$

ADOPTÉE

16-10-395



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4 TRAVAUX PUBLICS

16-10-396

4.1 ADJUDICATION - TONDEUSE DIÉSEL À ATTELAGE FRONTAL KUBOTA - APPEL D'OFFRES 2016-013

ATTENDU les besoins de renouvellement d'équipement au service des travaux publics;

ATTENDU la demande de soumissions par invitation;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Centre Kubota des Laurentides inc.	24 317,21 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Centre Kubota des Laurentides inc., 14183, boulevard Curé-Labelle, Mirabel (Québec) J7J 1M3;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 24 317,21 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée avec un échange d'un tracteur Kubota F2880 2007;

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation du tracteur Kubota F2880 2007;

QUE la somme requise pour ce faire soit puisée à même le fonds de roulement dont le remboursement sera fait sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

16-10-397

4.2 LOCATION D'UN CAMION TOYOTA TACOMA 4X4 2016 - ENGAGEMENT DES CRÉDITS DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE PÉRIODE EXCÉDANT L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la location d'une camionnette pour une période de trente-six (36) mois, et ce, pour le directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par résolution lorsqu'elle désire engager ses crédits sur une période excédant l'exercice financier en



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la location d'un camion Toyota Tacoma 4x4 2016 pour une période de 36 mois, au montant de 18 104,40 \$ taxes incluses, avec un échange d'une camionnette Mazda B400 2010;

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation de la camionnette Mazda B400 2010.

ADOPTÉE

16-10-398

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - DÉCOMPTE FINAL - PAVAGES MULTIPRO INC. - PAVAGE MONTÉE GAGNON (2015)

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 16 septembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils senc, relativement à la libération de la retenue spéciale concernant les travaux de pavage sur la montée Gagnon (2015);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc. la somme de 16 383,94 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-10-399

4.4 AUTORISATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - APPEL D'OFFRES 2016-010

ATTENDU la tenue du processus d'appel d'offres numéro 2016-010 concernant la fourniture de sable et granulats abrasifs pour chemins - Hiver 2016-2017;

ATTENDU la résolution numéro 16-09-357 adoptée le 13 septembre 2016, adjugeant un contrat à Équipe Xcavatek inc. au montant de 57 953,15 \$ pour 4 250 tonnes métriques;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE 1 785 tonnes métriques supplémentaires de sable et granulat abrasif non prévues lors de l'appel d'offres seront nécessaires pour l'entretien hivernal des chemins;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics (art. 17);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 1 785 tonnes métriques de sable et de granulat abrasifs, à Équipe Xcavatek inc. et ce, conformément aux taux indiqués au bordereau de soumission du document d'appel d'offres;

QUE le conseil municipal autorise la dépense supplémentaire pour ce faire de 24 347,40 \$ taxes incluses et en autorise le paiement et ce, à même les disponibilités du poste budgétaire 02-33000-622.

ADOPTÉE

16-10-400

4.5 AUTORISATION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - APPEL D'OFFRES 2016-002

ATTENDU la tenue du processus d'appel d'offres numéro 2016-002 concernant des travaux de pavage, de resurfaçage, d'ajustement des regards, de pavage de sections de rues pleine largeur et de construction de dalots asphaltés;

ATTENDU la résolution numéro 16-05-188 adoptée le 10 mai 2016, adjugeant le contrat à Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.) au montant de 124 506,42 \$;

ATTENDU le mandat confié à Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.) pour des travaux supplémentaires non prévus, et ce, conformément aux taux indiqués au bordereau de soumission du document d'appel d'offres;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics (art. 17);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine le mandat donné à Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.) pour des travaux supplémentaires d'amélioration du réseau routier local, soit sur la rue Denise;

QUE le conseil municipal autorise pour ce faire une dépense de 18 560 \$ plus taxes et en autorise son paiement.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-10-401

5.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 120, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur René Pierre concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 991 120, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00052 sur le lot numéro 2 991 120, route 117, tel que démontré sur les plans préparés par le SARP reçus le 15 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-402

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 566 929, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Jean-Sébastien Vadeboncoeur concernant le projet de construction sur le lot numéro 5 566 929, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00051 sur le lot numéro 5 566 929, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 13 septembre 2016 à la condition de prévoir une entrée charretière d'une largeur minimale de huit (8) mètres pour le stationnement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-403

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 939, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur George Agraniotis concernant le projet d'aménagement de terrain au 939, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00061 au 939, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 2 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-404

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1765, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Martin Hébert concernant le projet d'aménagement de terrain au 1765, route 117.

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur et les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans construits conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00056 au 1765, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 1er septembre 2016 aux conditions suivantes:

- la toile de la clôture doit être de couleur brun, vert forêt ou noir;
- les arbustes en cour avant secondaire doivent avoir une hauteur minimale de 1,5 mètre et être plantés à intervalle maximale de 3 mètres;

le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-405

5.5 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2434-2436, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Claude Lévesque concernant le projet d'aménagement de terrain au 2434-2436, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00058 au 2434-2436, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 14 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-406

5.6 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2510, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Farid Amellal concernant le projet d'aménagement de terrain au 2510, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques ou d'utilité publique sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00062 au 2510, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 2 septembre 2016 à la condition d'installer à l'enclos une porte opaque, avec les mêmes matériaux, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-407

5.7 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1867, RUE DES LILAS

DEMANDE de monsieur Simon Vendette concernant le projet de rénovation au 1867, rue des Lilas.

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur sont dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes. Les couleurs sélectionnées sont d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00059 au 1867, rue des Lilas, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-408

5.8 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1340, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Daniel Monette concernant le projet d'enseigne au 1340, route 117.

ATTENDU QUE les dimensions et le lettrage de l'enseigne contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour le revêtement extérieur doivent être dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00060 au 1340, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 22 août 2016 à la condition que le parement extérieur de la corniche soit de couleur vert foncé, tel que démontré sur le devis technique numéro 4, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-409

5.9 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2464, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de la Municipalité du Village de Val-David concernant le projet d'enseigne au 2464, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00063 au 2464, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-10-410

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 200 \$ - Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (levée de fonds/golf, vélo ou commandite);
- 200 \$ - Association des personnes handicapées Clair Soleil (camp de jour);
- 200 \$ - Isabel Pépin pour Xavier Charbonneau (soutien financier à la jeunesse-hockey);

À même le Fonds Les abeilles :

- 300 \$ - Fondation Maison Emmanuel (commandite);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire au Club de plein air de Val-David, à titre gratuit, les 14 octobre et 4 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-10-411

6.2 ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID- VAL-MORIN - HIVER 2016-2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2016-2017, selon le tableau suivant, à savoir:

SKI DE FOND / TÉLÉMARK HORS-PISTE	RAQUETTE	FORFAIT*	
		RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
TARIF JOURNALIER 18 ANS +			
16 \$	10 \$	50 \$/hiver 50 \$/annuel	120 \$/hiver 165 \$/annuel
<i>Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent</i>			
TARIF JOURNALIER 60 ANS +			
16 \$	10 \$	45 \$/hiver 45 \$/annuel	105 \$/hiver 145 \$/annuel
CORPORATIF LOCAL TARIF/PERSONNE			



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10 \$/journalier		120 \$/annuel
Groupe scolaire (primaire et secondaire), garderie, camp de jour, association, regroupement (6 à 17ans)		
Tarif journalier/Personne		
4 \$		
GRUPE 15 PERSONNES ET +		
TARIF JOURNALIER / PAR PERSONNE (1 gratuité par 15 personnes)		
<i>SKI DE FOND</i>	<i>RAQUETTE</i>	<i>CÉGEP ET UNIVERSITÉ SKI ET RAQUETTE</i>
11 \$	8 \$	5 \$
<p>* Forfait hiver (de novembre 2016 à avril 2017) : Ski de fond, télémark hors-piste et raquette. Forfait annuel (de novembre 2016 à novembre 2017) : Ski de fond, télémark hors-piste, raquette, vélo et randonnée pédestre. -Carte perdue 5\$. -Réductions disponibles pour les groupes de 350 et plus (informations à l'accueil).</p>		

QUE la portion du sentier intervillages créé par l'organisme Par Monts et Vals traversant le Parc régional de Val-David-Val-Morin soit tarifée au même titre que les autres accès au parc.

ADOPTÉE

16-10-412

6.3 APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification de la programmation des activités de loisirs - automne 2016 et en autorise la tenue sur la place publique le cas échéant :

Activités pour tous	Karaté	125 \$ (25X)
	Atelier fabrication de mouches	gratuit
Enfants	Soccer	45 \$ (13X)
	Judo, kung fu	70 \$ (11X)
	Noël au village	10 \$ (10 ans et + et parents)
	Hockey extérieur	45 \$
Adultes	Cardio santé plein air	100 \$ (10X) 180 \$ (20X)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

	Judo, kung fu	70 \$ (11X)
	Volley-ball	65 \$ (12X)
	Danse sociale	96 \$ (12X)
	Atelier de photographie	70 \$ (5X)
	Cours de bridge	150 \$ (10X)
	Atelier d'écriture	70 \$ (3X)
	Atelier de fabrication de chocolat	100 \$ (3X)
	Atelier de dégustation-vins	110 \$ (3X)
	Atelier de dégustation- bulles	45 \$ (1X)
	Pilates et tonus	140 \$ (12X) 245 \$ (24X)
	Tournoi de tennis	5 \$
Adultes 50 ans et +	Mise en forme et vitalité	140 \$ (12X) 245 \$ (24X)

ADOPTÉE

16-10-413

6.4 AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DES CONTES MALTÉS

ATTENDU la résolution 16-04-165 laquelle prévoit l'octroi d'une aide financière à l'organisme Association québécoise d'éducation à la bière (A.Q.E.B.), lequel organise l'événement Festival des contes maltés;

ATTENDU le premier versement en date du 18 mai 2016;

ATTENDU QUE le deuxième versement était conditionnel à la réception du rapport des activités et du bilan financier de l'organisme, lesquels documents ont été reçus par la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme (A.Q.E.B.) serait en processus de dissolution;

ATTENDU QUE monsieur Benoit Davidson est le promoteur du festival;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le deuxième versement au montant de 400 \$ au nom de monsieur Benoit Davidson, sur réception d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme à cet effet et/ou de documents faisant état de la dissolution de l'AQEB;

À défaut:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise le deuxième versement au montant de 400 \$ directement à l'organisme Association québécoise d'éducation à la bière (A.Q.E.B.).

ADOPTÉE

16-10-414

6.5 AUTORISATION - PARTICIPATION À UNE JOURNÉE D'INFORMATIONS ET RÉSEAUTAGE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles au service loisirs et culture de la Municipalité, à participer à une journée d'informations et réseautage Contact culture Laurentides qui se tiendra à l'Hôtel Mont-Gabriel à Sainte-Adèle, le 20 octobre 2016, au coût de 30 \$ taxes non applicables. Les frais de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-10-415

6.6 AUTORISATION DE PARTICIPATION - COLLOQUE ANNUEL - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service loisirs et culture de la Municipalité et madame Lucille Rocheleau, coordonnatrice de Val-David en Santé, à participer au colloque annuel de Réseau québécois de Villes et Villages en Santé qui se tiendra à l'Hôtel Bonaventure à Montréal, du 22 au 24 novembre 2016, au coût de 250 \$ chacune, taxes non applicables. Les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

16-10-416

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 708-1

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 708-1 modifiant le règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation, afin notamment d'intégrer une autorisation de stationner pour les détenteurs de permis.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

16-10-417

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET RÈGLEMENT 601-22

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 601-22, modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de créer une nouvelle zone H-32.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 septembre 2016.

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de septembre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de septembre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

10.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Madame la conseillère Kathy Poulin remercie Le temps...nous pour les expositions à la salle communautaire durant les 4 dernières années.

Madame Poulin remercie également le public pour l'adoption du compostage.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant remercie les pompiers pour leur participation lors de différentes activités cet été, plus particulièrement messieurs Michel Thibault et Mario St-Pierre.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-10-418

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE


Nicole Davidson
Présidente d'assemblée


Nicole Davidson
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière